

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
SEANCE ORDINAIRE DU COMITE SYNDICAL DU 19 FEVRIER 2025

Nombre de membres En exercice : 54 Présents : 34 Votants : 39 Suffrages exprimés : 39 Vote Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0	<p>L'an deux mille vingt-cinq, le dix-neuf février à onze heures quinze, le Comité Syndical s'est réuni à BESSAN, en séance publique sous la Présidence de Monsieur Sébastien FREY, président.</p> <p>Présent(e)s titulaires : Mesdames et Messieurs, Claude ALLINGRI, Rémi BOUYALA, Gérard BOYER, Didier BRESSON, Gwendoline CHAUDOIR, Pierre CROS, Jean-Charles DESPLAN, Bénédicte FIRMIN, Francis FORTE, Sébastien FREY, Robert GELY, Jean-Michel GUITTARD, Michel HERAIL, Christophe LLOP, Yann LLOPIS, Michel LOUP, Didier MICHEL, Sylvain MILLAU, Jacques MONCOUYOUX, Catherine MONTARON SANMARTI, Michel MOULIN, Gérard NICOLAS, Hervé OBIOLS, Christophe PASTOR, Elisabeth PISSARO, Daniel RENAUD, Pierre-Jean ROUGEOT, Fabrice SOLANS, Florence TAILLADE, Christophe THOMAS, Michel TRILLES, Luc ZENON conseillers syndicaux.</p> <p>Présent(e)s suppléant(e)s : Messieurs PUCHE Lionel, Bernard SAUCEROTTE, Jérôme BONNAFOUX conseillers syndicaux suppléants.</p>
Date de convocation 06 février 2025	<p>Absent(e)s excusé(e)s représenté(e)s par mandats : Madame et Messieurs Alain BIOLA, Jacques MAURAND, Robert MENARD, Laurence RUL, Sébastien SAEZ conseillers syndicaux.</p> <p>Absent(e)s excusé(e)s suppléé(e)s : Messieurs Jean AUGÉ, Jordan DARTIER, Rémy GLOMOT conseillers syndicaux.</p>
Date de transmission en sous-préfecture 	<p>Absent(e)s excusé(e)s : Madame et Messieurs Gérard ABELLA, Bernard AURIOL, Alain CARALP, Alain CASTAN, Thierry CAZALS, Laurent DURBAN, Vincent GAUDY, Bertrand GELLY, Nicolas ISERN, Frédéric LACAS, Thierry MAURAT, Stéphane PEPIN-BONNET, Armand RIVIERE, Béranger SARDA conseillers syndicaux.</p>
Date d'affichage 	<p>Le Comité Syndical a choisi pour secrétaire : Monsieur Didier MICHEL</p>
Délibération N° 2025-01	<p>OBJET : COMPTE FINANCIER UNIQUE 2024</p> <p>En application de l'article L 2121-31 du code général des collectivités territoriales (CGCT), le Comité Syndical arrête le Compte Financier Unique (CFU).</p> <p>Ce document unique, fusion entre le compte administratif produit par l'ordonnateur et le compte de gestion produit par le comptable, constitue une mesure de simplification qui permet de favoriser la transparence et la lisibilité de l'information financière, d'améliorer la qualité comptable et de simplifier les processus administratifs entre l'ordonnateur et le comptable sans remettre en cause leurs prérogatives respectives.</p> <p>En mettant davantage en exergue les données comptables à côté des données budgétaires, le CFU permet de mieux éclairer les assemblées délibérantes et peut ainsi contribuer à enrichir le débat démocratique sur les finances locales.</p> <p>Le Comité Syndical va délibérer, pour la 1^{ère} fois, sur le Compte Financier Unique qui remplace le compte administratif et le compte de gestion.</p> <p>Le CFU sera accompagné d'un rapport de présentation annexé à la délibération.</p> <p>Monsieur Sébastien FREY, Président, devant quitter la séance au moment du vote du compte financier unique, conformément à l'article L 2121-14 du CGCT, il appartient au comité d'élire son président de séance pour l'examen et le vote du CFU.</p>
Contrôle de légalité	<p>Monsieur le Rapporteur présente le Compte Financier Unique du budget du Syndicat mixte</p>



REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

SCoT dont la balance se résume ainsi :

	REALISATION	RESTES A REALISER
DEPENSES INVESTISSEMENT	26 876,02	0,00
RECETTES INVESTISSEMENT	394 740,14	0,00
RESULTAT INVESTISSEMENT	+ 367 864,12	0,00
DEPENSES FONCTIONNEMENT	465 602,64	
RECETTES FONCTIONNEMENT	613 038,59	
RESULTAT FONCTIONNEMENT	+ 147 435,95	
RESULTAT DE CLOTURE	+ 515 300,07	
RESULTAT NET DE CLOTURE (après report)	+ 515 300,07	

Conformément à l'article L 1612-12 du CGCT, Monsieur le Rapporteur présente les réalisations annuelles Chapitre par Chapitre.

LE COMITE SYNDICAL

Où l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité :

- **DE PROCEDER** à l'élection de son président de séance qui est M. Didier Michel
- DE PROCEDER** au vote du Compte financier unique par nature, au niveau du chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres, du budget du SCoT, de la façon suivante :

A – Section d'investissement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
20	Immobilisations incorporelles	185 000,00	17 052,00	0,00
21	Immobilisations corporelles	299 900,00	5 640,82	0,00
040	Op. d'ordre entre sections	4 200,00	4 183,20	0,00
	TOTAL	489 100,00	26 876,02	0,00

II – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE	RESTES A REALISER
10	Dotations, Fonds divers	7 915,79	8 204,23	0,00
040	Op. d'ordre entre sections	70 000,00	55 351,70	0,00
001	Excédent antérieur reporté	331 184,21	331 184,21	0,00
	TOTAL	489 100,00	394 740,14	0,00

REPUBLIQUE FRANCAISE
SYNDICAT MIXTE DU SCHEMA DE COHERENCE TERRITORIALE DU BITERROIS

A – Section de fonctionnement :

I – DEPENSES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
011	Charges à caractère général	91 300,00	61 285,75
012	Charges de personnel	350 000,00	262 303,51
65	Autres charges de gestion	111 000,00	84 255,68
67	Charges exceptionnelles	3 000,00	2 406,00
042	Op. d'ordre entre sections	70 000,00	55 351,70
	TOTAL	625 300,00	465 602,64

II – RECETTES :

Cpte	INTITULE	PREVU	REALISE
74	Dotations et participations	551 560,95	536 956,95
75	Produit de gest ^o courante	42,55	2 401,94
042	Op. d'ordre entre sections	4 200,00	4 183,20
002	Excédent de fonct. reporté	69 496,50	69 496,50
	TOTAL	625 300,00	613 038,59

*Ainsi délibérés à Bessan, les jour, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,*

Le Président,
Sébastien FREY

